



Le Ministre d'Etat

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 007/CAB/MINETAT/MTEPS/RO/2019

A l'occasion de la commémoration du 59^{ème} anniversaire de l'Indépendance de la République Démocratique du Congo, le Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale porte à la connaissance du public en général et des Employeurs et Travailleurs en particulier, que la date du 30 juin 2019 consacrée à cette journée étant un dimanche, par conséquent, la journée de samedi 29 juin 2019 est déclarée chômée et payée sur toute l'étendue du Territoire National.

Fait à Kinshasa, le 26 JUN 2019

Lambert MATUKU MEMAS

26/06/2019
05

